

CONTRAT GARDERIE & PENSION



Le présent contrat de garderie & pension est conclu pour une durée indéterminée, valable lors de chaque séjour du pensionnaire à House of Dogs.

ENTRE HOUSE OF DOGS :

House of Dogs - Garderie & Pension pour chiens
Dénomination commerciale de la société By Poppy Sarl-s ayant son siège social à
37B rue de la Fontaine L-4122 Esch-sur-Alzette.
Représenté par Madame Alexandra Atanackovic.

ET LE PROPRIÉTAIRE

Nom, prénom :
Adresse :
Téléphone :
Email :
Personne(s) à contacter en cas d'urgence :
.....

PENSIONNAIRE :

Nom :
Race :
Sexe :
N° identification :
Date de naissance :

GARDERIE

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lundi | <input type="checkbox"/> Vendredi |
| <input type="checkbox"/> Mardi | <input type="checkbox"/> Samedi |
| <input type="checkbox"/> Mercredi | <input type="checkbox"/> Dimanche |
| <input type="checkbox"/> Jeudi | |

Horaires : De À

PENSION

Date et heure d'entrée :
Le À
Date et heure de sortie :
Le À

Voulez-vous que votre chien soit promené sans laisse ? OUI NON

Apportez-vous la nourriture de votre chien pour son séjour ? OUI NON

House of Dogs - Garderie & Pension pour chiens

House of Dogs est une dénomination commerciale de la société By Poppy S.à r.l.-S
ayant son siège social à 37B rue de la Fontaine L-4122 Esch-sur-Alzette.

+352 661 322 088 | info@houseofdogs.lu | www.houseofdogs.lu

RCS : B250877 TVA : LU32779710 IBAN : LU26 0019 5955 3137 0000

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Identification et vaccination

Ne sont admis que les chiens identifiés (tatouage ou puce électronique) et à jour de vaccination (datant de plus de 15 jours et moins d'un an) contre la rage, les maladies canines (maladie de Carré, Parvovirose, Hépatite de Rubarth, Leptospirose) et la toux du chenil. Le carnet de santé et les papiers d'identification devront être remis à House of Dogs le jour de l'arrivée et seront restitués le jour du départ.

Article 2 : Traitement anti-parasitaire

Ne sont admis que les chiens ayant un traitement antiparasitaire externe actif (puces et tiques), et un vermifuge actif. House of Dogs peut refuser un chien ne respectant pas ces obligations sanitaires. En cas de détection de parasites (internes ou externes) lors du séjour, les frais de traitements administrés par House of Dogs seront à la charge du propriétaire et réglés en fin de séjour.

Article 3 : Conditions particulières

Les chiens agressifs, non sociables avec leurs congénères et les humains ne peuvent pas être acceptés. Les chiens de races qui sont, de par la loi, susceptibles d'être dangereux au Luxembourg (Art. 10, Loi du 9 mai 2008) ne peuvent pas être acceptés. Les femelles en période de chaleurs et les mâles non castrés de plus de 10 mois ne peuvent pas être acceptés sauf exceptions. House of Dogs se réserve le droit de refuser de prendre en garde un chien qui se révélerait malade, contagieux, atteint d'une pathologie grave, cardiaque ou présentant un quelconque risque pour lui-même ou les autres pensionnaires.

Article 4 : Nourriture

House of Dogs recommande au propriétaire d'apporter la nourriture habituelle de son chien pour chacun de ses séjours en garderie ou pension afin d'éviter tout problème lié à un changement d'alimentation. Si ce n'est pas possible, House of Dogs choisira un repas pour le pensionnaire dont la composition se rapproche le plus de son alimentation habituelle. La nourriture n'est pas incluse dans le tarif journalier et sera facturée en supplément au tarif de 31,99€ TTC/sac 5kg et 2,10€ TTC/boîte 375g.

Article 5 : Contrat et fiche de renseignements

Ne sont admis que les chiens ayant un contrat de garderie & pension signé et une fiche de renseignements dûment complétée. Il sera noté sur la fiche de renseignements tout ce dont le propriétaire se doit de signaler : troubles du comportement, allergies, boiteries, douleurs, opérations, etc, ceci afin de prendre en charge au mieux le pensionnaire. Le propriétaire doit également préciser si son chien a besoin de traitements/soins médicaux et apporter les différents médicaments ou autres traitements/soins avec les ordonnances vétérinaires. House of Dogs les administrera rigoureusement et sans supplément.

Article 6 : Maladies et accidents

Le propriétaire s'engage à avertir House of Dogs des éventuels problèmes de santé ou traitements vétérinaires propres à son chien. En cas de maladie, accident ou blessure du pensionnaire survenant durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à House of Dogs de faire procéder aux soins estimés nécessaires par le vétérinaire de House of Dogs. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs vétérinaires.

Article 7 : Abandon

L'abandon est considéré par la loi comme un acte de cruauté (art. 521-1 du Code Pénal) et est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Sans nouvelles du propriétaire, un chien sera considéré comme abandonné après une période de 10 jours suivant la date prévue de sortie.

House of Dogs - Garderie & Pension pour chiens

House of Dogs est une dénomination commerciale de la société By Poppy S.à r.l.-S
ayant son siège social à 37B rue de la Fontaine L-4122 Esch-sur-Alzette.

+352 661 322 088 | info@houseofdogs.lu | www.houseofdogs.lu

RCS : B250877 TVA : LU32779710 IBAN : LU26 0019 5955 3137 0000

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 8 : Objets personnels

House of Dogs accepte les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles, manteaux...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation.

Article 9 : Promenades

Le propriétaire autorise House of Dogs à confier le pensionnaire à un prestataire de service extérieur de dogwalking professionnel à l'occasion des promenades en forêt quotidienne. House of Dogs s'engage à faire appel à un prestataire de confiance et expérimenté, offrant un service de qualité en accord avec ses principes de bienveillance, de sécurité et de professionnalisme en toutes circonstances.

Article 10 : Facturation

Le règlement s'effectue d'avance, au plus tard à la date d'entrée du pensionnaire à House of Dogs et n'est pas remboursable en cas de sortie anticipée. Le règlement s'effectue sur place, en espèces, par carte bancaire ou Digicash. Les règlements par virement bancaire sont à adresser à :

By Poppy S.à r.l.-S - BIC/SWIFT: BCEELULL - IBAN : LU26 0019 5955 3137 0000

Le tarif journalier par pensionnaire est de 35€ TTC/journée (07h00 à 19h00), 40€ TTC/nuit (18h00 à 11h00) et 45€ TTC/jour complet (24h).

Article 11 : Cession de droit à l'image

Le propriétaire autorise House of Dogs à fixer, enregistrer et reproduire l'image du pensionnaire par tous les moyens techniques connus et inconnus à ce jour (photographies, vidéos, numérique, etc.). L'image du pensionnaire peut donc être diffusée sur tout support choisi par House of Dogs, pour un nombre illimité d'utilisation, dans le cadre d'une exploitation commerciale et promotionnelle de ses activités auprès du grand public. En outre, le propriétaire autorise House of Dogs à diffuser l'image du pensionnaire au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour, et notamment le réseau Internet.

Cependant, House of Dogs est tenu à s'abstenir de concevoir tout montage qui présenterait le pensionnaire dans une situation déshonorante ou dévalorisante pour lui. D'autre part, il est interdit à House of Dogs de céder les droits visés dans le présent contrat à qui que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite du cédant. La présente cession de droit à l'image est consentie pour une durée illimitée à compter de la date de signature du présent contrat.

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs journaliers et des conditions générales stipulées dans le présent document et déclare les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire à le

Signature du propriétaire
(précédé de la mention "lu et approuvé")

Signature de House of Dogs

House of Dogs - Garderie & Pension pour chiens

House of Dogs est une dénomination commerciale de la société By Poppy S.à r.l.-S
ayant son siège social à 37B rue de la Fontaine L-4122 Esch-sur-Alzette.

+352 661 322 088 | info@houseofdogs.lu | www.houseofdogs.lu

RCS : B250877 TVA : LU32779710 IBAN : LU26 0019 5955 3137 0000